



Les projets en faveur de l'insertion des jeunes de moins de 26 ans du Fonds social MAE

Présentation des projets

Journée « Focus-Action »

Vendredi 26 février 2016



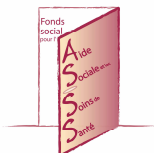
Sommaire

1. CP 332 & Fonds social MAE
2. Définition de 3 types de tutorat
3. Les « Projets Jeunes » (CP 332)
4. Les formations au tutorat
5. Le classeur « Tutorat dans tous ses états »



I. CP 332 et Fonds Sociaux MAE & ASSS

- CP 332 : Commission paritaire pour le secteur de l'Aide sociale et des soins de santé
- Fonds Sociaux MAE & ASSS:
 - Gestion paritaire (organisations patronales et syndicales)
 - Institutions concernées :
 - Fonds **MAE** : accueil d'enfants 0-12 ans : crèche, préguardiennat, maison communale d'accueil de l'enfance, maison d'enfants, halte-garderie, accueil d'urgence et accueil flexible, accueil extra-scolaire, service d'accueillantes conventionnées, service de garde à domicile d'enfants malades...
 - Fonds **ASSS**: Service de Santé Mentale, Centre de Planning Familial , Centre de Service Social et Centre d'Action Sociale Globale, Service d'Aide aux Toxicomanes, Centre de Coordination de Soins et Services à Domicile, Service de Promotion de la Santé à l'Ecole, Equipe SOS-Enfants...
 - Actions :
Soutien à des initiatives « Groupes à risques », soutien à la formation (continue ou qualifiante), à l'accompagnement, gestion du dispositif emploi-jeune (Fonds MAE)



II. Trois types de tutorat

Tutorat de formation



- Jeunes en stage pendant leur formation
- Promotion sociale: aux.de l'enfance, agent d'éducation, animateur (niveau secondaire)
- Plein exercice: puériculture (5-6^{ème})

Tutorat d'insertion



- Jeunes en formation en alternance
- Insertion professionnelle dans le secteur
- Une partie en formation, une partie sous contrat de travail

Tutorat d'intégration



- Jeune travailleur nouvellement engagé
- Tutorat pour une courte période

III. Les « Projets Jeunes »

- Soutien du gouvernement fédéral
- Objectif: favoriser l'insertion des jeunes de moins 26 ans, peu qualifiés
- Points communs entre les projets:
 - Financement du temps de travail de tutorat
 - Mise en place de formations au tutorat
 - Conception et diffusion d'outils tutorat
 - Accompagnements des projets (ULg & Cerso/Helha)
 - Evaluation des projets (ULg & Cerso/Helha)

1. Tutorat de formation

Projet

« Soutien au tutorat et à l'encadrement des stagiaires »

- Profil du jeune
 - Etre inscrit dans l'une des filières suivantes:
 - Puériculture: 5^{ème} ou 6^{ème} année (plein exercice)
 - Auxiliaire de l'enfance (promotion sociale)
 - Agent d'éducation (promotion sociale)
 - Animateur (promotion sociale)



Projet

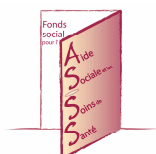
« Soutien au tutorat et à l'encadrement des stagiaires »

- Financement

Financement pour le MAE	Financement pour l'établissement d'enseignement
Temps de travail de tutorat	Périodes d'encadrement supplémentaires

- Projet reconduit jusque juin 2018

[Vidéo](#)



2. Tutorat d'insertion

« L'institution engage un jeune en alternance »

3 projets:

- a. Projet « Engager un jeune en CEFA »
- b. Projet « Insertion dans les métiers de l'enfance »
- c. Projet « Emploi-jeune »

2.a. Projet

« Engager un jeune en alternance »

- Profil du jeune
 - Avoir moins de 26 ans
 - Etre inscrit dans un CEFA
- Filières concernées
 - 5^{ème} et 6^{ème} année
 - Auxiliaire administratif et d'accueil (secteur ASSS)
 - Cuisine de collectivité / commis de cuisine de collectivité (secteur MAE)
 - 7^{ème} année
 - Gestionnaire de Très Petites Entreprises suite à auxiliaire administratif et d'accueil



2.a. Projet

« Engager un jeune en CEFA »

- Financement

Financement de l'institution (ASSS ou MAE)

- Salaire du jeune à mi-temps
- Temps de travail de tutorat (min. 4h/semaine)

- Reconduction du projet jusque juin 2016

[Vidéo](#)

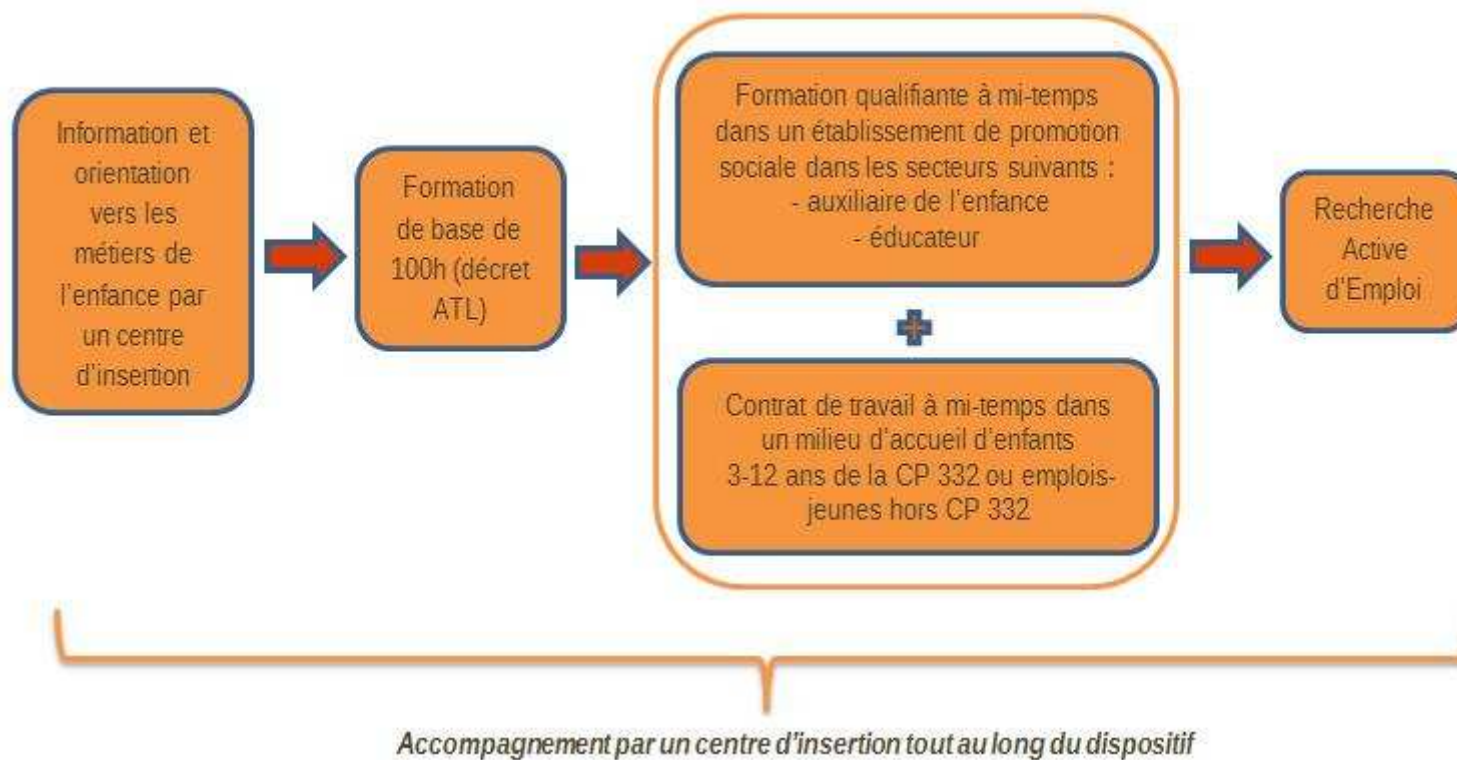
2.b. Projet

« Insertion dans les métiers de l'enfance »

- Profil du jeune
 - Avoir moins de 26 ans
 - Être inscrit comme demandeur d'emploi
 - Ne pas avoir obtenu le CESS ou être demandeur d'emploi de longue durée
- Filières concernées
 - Auxiliaire de l'enfance
 - Agent d'éducation
 - Animateur

2.b. Projet

« Insertion dans les métiers de l'enfance »



2.b. Projet

« Insertion dans les métiers de l'enfance »

- Le financement

Financement pour le milieu d'accueil d'enfants	Financement de l'établissement d'enseignement	Financement du centre d'insertion socio-professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> - Cout salarial du jeune à mi-temps - Temps de travail de tutorat (min. 4h/semaine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de la formation de base ATL (100h) - Périodes supplémentaires d'encadrement de stages par stagiaire - Si organisation d'une nouvelle formation : l'ensemble des périodes de la section 	<ul style="list-style-type: none"> - Module d'orientation - Accompagnement tout au long du dispositif, pendant deux ans

- Fin du projet: juin 2016

2.c. Projet « Emploi-jeune »

- Origine et gestion du projet
 - Pacte des générations (2005) - matière fédérale
 - Gestion par le Fonds MAE pour le secteur accueil extra-scolaire (3-12 ans) - depuis 2010
 - Transfert aux Régions (Bruxelles-Capitale et Wallonne) et Communauté germanophone (depuis 2015)
- Profil de l'employeur :
 - Besoin d'un encadrement professionnel supplémentaire pour répondre aux normes d'ouverture et d'encadrement avec possibilité de révision annuelle des attributions d'emplois
- Profil du jeune
 - Avoir moins de 30 ans
 - Ne pas avoir obtenu le CESS
 - Ou CESS et être demandeur d'emploi de longue durée
 - Ou puériculteur ou assimilé (auxiliaire de l'enfance, agent d'éducation...)
- Plan de formation du jeune
 - Formation de base (100h – accueil temps libre)
 - Formation qualifiante (CQ6/CESS: auxiliaire de l'enfance, agent en éducation, animateur)
 - Formation continue (2 jours par an)
- Filières concernées
 - Auxiliaire de l'enfance
 - Agent d'éducation
 - Animateur
 - + complément CESS; + éducateur spécialisé

2.c. Projet « Emploi-jeune »

- Le financement

Financement pour le milieu d'accueil d'enfants	Financement de l'établissement d'enseignement
<ul style="list-style-type: none"> - temps de travail de tutorat (min. 4h/semaine) - <i>temps de travail du jeune via le projet Emploi-Jeune dont un quart-temps supplémentaire pour le suivi de formation de base ou qualifiante</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Si organisation d'une nouvelle formation de base ou qualifiante: l'ensemble des périodes de la section

- Poursuite du projet Emploi-Jeune sur base d'un mandat des Régions
- Poursuite du soutien au tutorat (avec nouvelles modalités en 2016)

[Vidéo](#)

4. Le classeur « la tutorat dans tous ses états »

- Carnet de bord (tutorat de formation)
- Rapport d'évaluation (tutorat de formation / 2014 - 2015)
- Boîte à outils tutorat d'insertion et d'intégration
- Catalogue de formation tutorat



Contacts

- Mail: projets.jeunes@apefasbl.org
- Responsable de projets: François Willemot
 - Tél: 02/229.20.34
- Chargée de projets: Anne-Sophie Braquart
 - Tél: 02/229.32.52
- Collaboratrice administrative: Hélène Dohet
 - Tél: 02/227.22.59





Merci pour votre attention !!